## Prestations intellectuelles

## **FONDS NATIONAL POUR LA PROMOTION DU SPORT ET DES LOISIRS**

# Recrutement d'un cabinet / consultant pour la réalisation des études architecturales et techniques pour la réalisation de terrains stabilisés

(Lot 1 : Pouytenga et Koubri ; Lot 2 : Sapouy et Dissin)

Avis à manifestation d'intérêt n°2025-05/FNPSL/DG/PRCP du 10 juin 2025

Financement: Budget FNPSL- exercice 2025; Budget prévisionnel : 15 200 000 FCFA TTC Le Montant prévisionnel par lot est de : Lot 1 : 7 600 000 FCFA TTC; Lot 2 : 7 600 000 FCFA TTC

#### 9- Objet

Dans le cadre de l'exécution du Plan de Passation des Marchés (PPM) du Fonds National pour la Promotion du Sport et des Loisirs (FNPSL), exercice 2025, la Personne Responsable de la Commande Publique lance un avis à manifestation d'intérêt pour le recrutement d'un cabinet / consultant pour la réalisation des études architecturales et techniques pour la réalisation de terrains stabilisés (Lot 1 : Pouytenga et Koubri ; Lot 2 : Sapouy et Dissin).

#### 10- Composition des lots

La présente manifestation d'intérêt est en deux (02) lots :

- Lot 1 : réalisation des études architecturales et techniques pour la réalisation de terrains stabilisés à Pouytenga et Koubri;
- Lot 2 : réalisation des études architecturales et techniques pour la réalisation de terrains stabilisés à Sapouy et Dissin ;

## 11- Prestations demandées

Le cabinet/consultant devra élaborer les études architecturales et techniques pour la réalisation de terrains stabilisés conformément aux Termes De Références (TDR) et aux normes techniques en vigueur et l'élaboration du dossier de consultation des entreprises (DCE).

#### 12- Délai d'exécution

La durée de l'étude est de quarante-cinq (45) jours par lot à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations.

#### 13- Participation

Le présent avis à manifestation d'intérêt est ouvert à égalité de conditions aux cabinets / consultants justifiant d'une expérience avérée dans les études architecturales et techniques de réalisation d'infrastructures sportives et de loisirs pour autant qu'ils ne soient pas sous le coup d'interdiction ou de suspension et en règle vis-à-vis de l'administration. Les candidats peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives.

## 14- Composition du dossier de manifestation d'intérêt

Le dossier doit fournir les informations suivantes :

- une lettre de manifestation d'intérêt adressée à l'autorité contractante (Monsieur le Directeur Général du Fonds National pour la Promotion du Sport et des Loisirs) et précisant la mission ;
- la présentation du cabinet / consultant faisant ressortir les principales compétences requises pour les prestations demandées;
- les références des prestations similaires exécutées au cours des cinq (05) dernières années : (copies des pages de garde et de signature des contrats approuvés, les rapports de validation ou les attestions de bonne fin d'exécution)
- adresse complète de la personne compétente à agir au nom et pour le compte du cabinet.

## 15- Procédure de sélection

Les cabinets/consultants seront sélectionnés selon :

- le domaine de compétence du consultant ;
- le nombre d'années d'expérience ;
- les références du candidat concernant l'exécution de marchés analogues avec l'Etat ou avec ses démembrements.

Les trois (03) cabinets les plus qualifiés et expérimentés par lot seront invités à déposer leurs propositions techniques et financières conformément aux dispositions de l'article 74 du décret N°2024-1748/PRES/PM/MEF du 31 décembre 2024 portant procédures de passation, d'exécution et de règlement des marchés publics.

NB: Aux fins de l'évaluation des dossiers de manifestation d'intérêt, les cabinets/consultants devront joindre obligatoirement les pièces justificatives (les pages de garde et de signature des contrats, les rapports de validation ou les attestations de bonne fin d'exécution des prestations similaires réalisées). Les références similaires demandées sont celles des cinq (05) dernières années.

Les candidats intéressés peuvent avoir des informations supplémentaires à l'adresse suivante : Tel. : 25-30-34-79.

Les TDR peuvent être consultés ou retirés au secrétariat de la Personne Responsable de la Commande Publique du Fonds National pour la Promotion du Sport et des Loisirs, sise au 5éme étage de l'immeuble ZONGO Valentin, zone ZACA, en face de la station OLA sur l'avenue Yennega, côté Ouest de l'ARCOP.

## 16- Dépôt des dossiers et ouverture des plis

Les dossiers de manifestations d'intérêt devront être déposés en 3 exemplaires dont (01) original obligatoire et (02) copies sous plis fermés au secrétariat de la Personne responsable de la Commande Publique du Fonds National pour la Promotion du Sport et des Loisirs au 5éme étage de l'immeuble ZONGO Valentin, zone ZACA, en face de la station OLA sur l'avenue Yennega, côté Ouest de l'ARCOP au plus tard le <u>jeudi 19 juin 2025</u> à 09 heures 00 minute TU. L'ouverture des plis sera faite immédiatement le même jour et à la même heure dans la salle de réunion du FNPSL en présence des soumissionnaires qui souhaitent y assister.

## 9 Réserves

L'Administration se réserve le droit de ne donner aucune suite à ce présent avis à manifestation d'intérêt.

Le Président de la Commission d'Attribution des Marchés

## **Arouna KABORE**

Chevalier de l'Ordre du Mérite de l'Economie et des Finances

